

# l'écureuil

JOURNAL D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE DE NEYRUZ 



## l'écureuil

fait peau neuve

3



## Le Conseil général

organisation et décisions

8



## Informations diverses

sur l'activité communale  
et sur les dicastères

12

# Sommaire

## 3 Editorial

### Compositions

4 du Conseil communal

5 du Conseil général

6 des Commissions

## 8 Bureau du Conseil général

## 9 Décisions du Conseil général

## 12 Dicastères

## 24 Informations officielles

## Impressum

**Tirage:** Cette publication est éditée  
2 à 3x par an à 1250 exemplaires

**Éditeur:** Commune de Neyruz

**Coordination:** Administration  
communale - Tél.: 026 916 15 50

Site web: [www.neyruz.ch](http://www.neyruz.ch)

E-mail: [neyruz@neyruz.ch](mailto:neyruz@neyruz.ch)

**Graphisme:** Effet-i-media  
[www.bepbep.ch](http://www.bepbep.ch)

Photos: Commune de Neyruz - Benoît  
Perriard

**Impression:** media-f

## Votre « Ecureuil » fait peau neuve

Chères Neyruziennes,  
Chers Neyruziens,

Vous tenez dans vos mains la nouvelle version de *l'écureuil*. La précédente mouture avait été lancée en mai 2017. Un changement était donc bienvenu et permet, dans le même temps, de marquer l'entrée dans la nouvelle législature.

Ce vent de fraîcheur apporté au journal d'information communal s'inscrit dans la volonté de vos Autorités de porter une attention toute particulière à la communication, tant papier que digitale.

Nous sommes heureux de vous présenter la nouvelle maquette de *l'écureuil*. Nous l'avons voulu différent, avec un nouveau graphisme et faisant la part belle aux images. Voilà pour la forme. Quant au fond, il a lui aussi été revu, avec un contenu éditorial enrichi, assorti de nouvelles rubriques telles que les pages réservées au Conseil général et à ses séances.

S'il fait peau neuve, *l'écureuil*, qui paraîtra trois fois par année, conserve sa vocation première : expliquer les politiques publiques mises en œuvre, tout comme les projets et les défis qui attendent notre village. Complémentaire aux autres outils de communication, il entend transmettre une information factuelle et objective sur les actions des Autorités et de l'Administration. Le tout désormais sans annonces publicitaires, mais aussi en tenant compte des enjeux liés au développement durable grâce au rachat par la commune de l'empreinte carbone induite par la réalisation du bulletin communal.

Nous espérons que ce nouvel *Ecureuil* vous plaira et restons ouverts, bien entendu, aux retours de notre lectorat. N'hésitez pas à nous donner votre avis sur notre nouvelle formule à l'adresse [neyruz@neyruz.ch](mailto:neyruz@neyruz.ch).

Les fêtes de fin d'année approchent et le Conseil communal profite de cette occasion pour vous présenter ses meilleurs vœux.

Bonne lecture !

**Le Conseil communal**



# Le Conseil communal

## Présentation des membres du Conseil communal

---

**Jean-Pierre Corpataux,**  
Syndic

Dicastère 1 Administration générale et ressources humaines

---

**Jean-Daniel Roth,**  
Conseiller communal  
Dicastère 2 Formation

---

**Katiuscia Sansonnens,**  
Vice-Syndic  
Dicastère 3 Culture et société

---

**Axel de Montmollin,**  
Conseiller communal  
Dicastère 4 Affaires territoriales

---

**Murielle Roos Bovey,**  
Conseillère communale  
Dicastère 5 Santé et prévoyance sociale

---

**Fabien Mettraux,**  
Conseiller communal  
Dicastère 6 Routes et Edilité

---

**Jean-Marc Sallin,**  
Conseiller communal  
Dicastère 7 Eaux et route cantonale

---

**Maryline Dafflon,**  
Conseillère communale  
Dicastère 8 Bâtiments et développement durable

---

**Jean-Noël Gendre,**  
Conseiller communal  
Dicastère 9 Finances et constructions





# Le Conseil général

## Présentation des membres du Conseil général



### Avenir Neyruz

Bonvin Fabrice  
Brasey Mireille  
Chatagny Laurent  
Chavaillaz Véronique  
Cotting Claude  
Emmenegger Joseph  
Friboulet Jean-Jacques  
Galley Béo  
Gendre Lionel  
Gendre Pacifique  
Gendre Pascal  
Perrin Laetitia  
Pillonel Olivier  
Pillonel Robin  
Pillonel Yann  
Rolle Pierre-André  
Schneuwly Purdie Mallory  
Telley Marie-Claude  
Varenne Isabelle

### Groupe socialiste et Ouverture

Antoniazza Torche Christiane  
Crausaz Pierre-Alain  
Gendre Albert  
Genoud Setti  
Holenstein Roulin Sylvie  
Macheret Bertrand  
Rossier Christian  
Rossier François  
Sprumont François  
Stroude Roger  
Uldry Sébastien  
Vimal Corinne  
Vonlanthen Jérôme

### Entente communale, Amis et Sympathisants

Brodard Julien  
Bugnon Sébastien  
Dobler Philippe  
Egger Ludovic  
Mettraux Steve  
Overney Luc  
Pythoud Frédéric  
Vionnet Maurice

### Alliance de Neyruz

Bourke Martignoni Joanna  
Bowden Helen  
Cheron Marina  
Michel Dousse Valérie  
Tenze Dafflon Maria  
Züllig Catherine

### Indépendants

Häni Jean-Pierre  
Renevey Martin

### Neyruz Village

Mettraux Stéphane

### Neyruz Traditions

Gendre Josselin



# Les Commissions

## Commissions permanentes du Conseil général

---

### Commission financière

Conseiller général	<b>Rolle</b>	<b>Pierre-André</b>	Président
Conseiller général	<b>Bugnon</b>	<b>Sébastien</b>	Vice-Président
Conseiller général	<b>Pillonel</b>	<b>Yann</b>	Secrétaire
Conseiller général	<b>Crausaz</b>	<b>Pierre-Alain</b>	
Conseiller général	<b>Galley</b>	<b>Béat</b>	
Conseiller général	<b>Sprumont</b>	<b>François</b>	
Conseillère générale	<b>Züllig</b>	<b>Catherine</b>	

---

### Commission d'aménagement

Conseiller communal	<b>de Montmollin</b>	<b>Axel</b>	Président
Conseiller général	<b>Rossier</b>	<b>Christian</b>	Vice-Président
Conseillère générale	<b>Bourke Martignoni</b>	<b>Joanna</b>	
Conseiller général	<b>Brodard</b>	<b>Julien</b>	
Conseiller général	<b>Gendre</b>	<b>Albert</b>	
Conseiller général	<b>Gendre</b>	<b>Pascal</b>	
Conseiller général	<b>Pillonel</b>	<b>Robin</b>	
Conseiller général	<b>Renevey</b>	<b>Martin</b>	
Conseiller communal	<b>Sallin</b>	<b>Jean-Marc</b>	

---

### Commission des naturalisations

Conseillère générale	<b>Schneuwly Purdie</b>	<b>Mallory</b>	Présidente
Conseillère générale	<b>Genoud</b>	<b>Setti</b>	Vice-Présidente
Conseillère générale	<b>Bowden</b>	<b>Helen</b>	
Conseiller général	<b>Egger</b>	<b>Ludovic</b>	
Conseiller général	<b>Friboulet</b>	<b>Jean-Jacques</b>	
Conseillère générale	<b>Perrin</b>	<b>Laetitia</b>	Secrétaire
Conseiller général	<b>Uldry</b>	<b>Sébastien</b>	
Conseillère communale	<b>Sansonnens</b>	<b>Katiuscia</b>	Voix consultative

---

### Commission rédactionnelle

Conseillère générale	<b>Chavillaz</b>	<b>Véronique</b>	Présidente
Conseillère générale	<b>Michel Dousse</b>	<b>Valérie</b>	Vice-Présidente
Conseiller général	<b>Chatagny</b>	<b>Laurent</b>	Secrétaire
Conseiller général	<b>Egger</b>	<b>Ludovic</b>	
Conseiller général	<b>Häni</b>	<b>Jean-Pierre</b>	
Conseiller général	<b>Macheret</b>	<b>Bertrand</b>	

---





## Commissions communales

---

### Commission d'entraide et intergénérationnelle

Conseillère communale	<b>Roos Bovey</b>	<b>Murielle</b>	Présidente
Conseillère générale	<b>Holenstein Roulin</b>	<b>Sylvie</b>	
Conseillère générale	<b>Stroude</b>	<b>Roger</b>	
Conseillère générale	<b>Tenze Dafflon</b>	<b>Maria</b>	
Conseillère générale	<b>Varenne</b>	<b>Isabelle</b>	
Personne externe	<b>Boder</b>	<b>Willy</b>	
Personne externe	<b>Friboulet</b>	<b>Joachim</b>	
Personne externe	<b>Speierer</b>	<b>Marie-Antoinette</b>	
Personne externe	<b>Spielmann</b>	<b>Carine</b>	

---

### Commission des affaires culturelles, sportives et de loisirs

Conseillère communale	<b>Sansonnens</b>	<b>Katiuscia</b>	Présidente
Conseiller général	<b>Gendre</b>	<b>Lionel</b>	
Conseiller général	<b>Macheret</b>	<b>Bertrand</b>	
Conseillère générale	<b>Telley</b>	<b>Marie-Claude</b>	
Conseillère générale	<b>Tenze Dafflon</b>	<b>Maria</b>	
Conseillère générale	<b>Vimal</b>	<b>Corinne</b>	
Personne externe	<b>Barros Berlendis</b>	<b>Francisca</b>	Secrétaire
Personne externe	<b>Dumas</b>	<b>Emilie</b>	
Personne externe	<b>Grignoli Uldry</b>	<b>Carmela</b>	Vice-présidente

---

### Commission de l'énergie, de l'environnement et de l'économie

Conseillère communale	<b>Dafflon</b>	<b>Maryline</b>	Présidente
Conseiller général	<b>Bonvin</b>	<b>Fabrice</b>	
Conseiller général	<b>Crausaz</b>	<b>Pierre-Alain</b>	
Conseiller général	<b>Gendre</b>	<b>Pacifique</b>	
Conseillère générale	<b>Michel Dousse</b>	<b>Valérie</b>	
Délégué à l'énergie et au développement durable	<b>Labaloue</b>	<b>Christophe</b>	
Personne externe	<b>Castella</b>	<b>Jean-Paul</b>	
Personne externe	<b>Kowalski</b>	<b>Vincent</b>	
Personne externe	<b>Gomes Marcelino</b>	<b>Susana</b>	

---

### Commission de nomenclature

Conseiller communal	<b>Mettraux</b>	<b>Fabien</b>	
Personnel communal	<b>Bersier</b>	<b>Anne-Laure</b>	
Personne externe	<b>Schorderet</b>	<b>Jean-Marc</b>	
Personne externe	<b>Rossier</b>	<b>Guy</b>	
Personne externe	<b>Caruso</b>	<b>Anita</b>	

---



# Bureau du Conseil général

Chères concitoyennes  
Chers concitoyens,

Presque une année jour pour jour après que la population neyruzienne ait accepté (certes à une petite majorité) l'instauration d'un Conseil général dans notre commune, nous avons tenu le 28 septembre dernier notre première séance législative.

Que de chemin parcouru... quand on part de zéro!

La préparation de cette première séance, tout comme la mise en place du fonctionnement du Bureau du Conseil général, nous ont occupés (avec le personnel de l'administration communale que je remercie au passage) depuis notre assermentation du 11 mai dernier.

... soit il y a de cela seulement cinq mois (en comptant la période estivale)!

La tâche est ardue et les procédures à suivre sont très réglementées.

Bien entourés des membres du Bureau, nous avons pu mener à bien nos devoirs.

Avec mes collègues, nous avons mis le cœur à l'ouvrage et avons été chercher les informations partout où cela était possible ; auprès du service des communes, de la préfecture, des autres administrations communales disposant d'un Conseil général ou encore de collègues présidant un Conseil général.

A chaque fois, nous avons été en face de personnes disposées à nous communiquer les renseignements, documents ou conseils requis.

Nous avons également été visionner des séances de Conseil général : A Romont, Grolley, Fribourg ou Villars-sur-Glâne, nous avons été observer ce à quoi pouvait ressembler une séance d'un Conseil général.

Le job a été fait.

Bien sûr, tout n'est de loin pas parfait et nous avons déjà commis quelques petites bourdes (heureusement bénignes!), mais j'ai la profonde conviction que nous apprenons vite.

Toutes et tous, nous souhaiterions aller plus rapidement, notamment en ce qui concerne la communication à la population neyruzienne. Gageons que nous atteindrons tout prochainement le degré de qualité recherché.

Des parlementaires impliqués et un exécutif avec des dossiers bien ficelés permettront à notre commune d'aller de l'avant dans les nombreux défis qui nous attendent.

Pour le bien-être et le bien-vivre de toutes et de tous.

**Laurent Chatagny**  
Président du Conseil général



Avenir Neyruz

Groupe socialiste et Ouverture

Avenir Neyruz

Groupe socialiste et Ouverture

Entente communale, Amis et Sympathisants

Alliance de Neyruz

**Chatagny Laurent**

**Vonlanthen Jérôme**

**Chavallaz Véronique**

**Antoniazza Torche Christiane**

**Mettraux Steve**

**Bourke Martignoni Joanna**

Président 2021-2022

Vice-Président 2021-2022

Scrutatrice

Scrutatrice

Scrutateur

Scrutatrice

# Décisions du Conseil général

## Séance du Conseil général du 28.09.2021



En date du 28.09.2021, le Conseil général s'est réuni pour sa première séance. Le procès-verbal provisoire peut être consulté sur notre site internet rubrique Politique/Conseil général/PV du Conseil général.

Lors de cette séance, le Conseil général a :

- validé le procès-verbal de l'Assemblée communale du 21 avril 2021
- validé le procès-verbal de la séance constitutive du Conseil général du 11 mai 2021
- pris connaissance et validé les informations du Bureau sur le fonctionnement des séances du Conseil général
- pris connaissance de diverses communications du Conseil communal

Dans cette même séance du 28.09.2021, le Conseil général a traité 4 objets qui lui étaient soumis par le Conseil communal. Les messages élaborés par le Conseil communal en relation avec ces objets peuvent être consultés sur notre site internet, rubrique Politique/Conseil général.

## Etat des lieux et liste des projets d'importance pour la période législative 2021-2026, par dicastère

Il s'agit d'un message informatif qui ne nécessitait pas de décision de la part du Conseil général, mais qui revêt un caractère important, surtout au niveau de l'information que le nouveau Conseil communal souhaite apporter au Conseil général. Le message complet peut être consulté sur notre site internet.

Le Conseil communal a listé, par dicastères, les divers dossiers communaux :

- Dossiers traités et projets réalisés depuis l'entrée en fonction du nouveau Conseil communal et/ou projets d'importance réalisés lors de la précédente législature,
- Projets en cours et d'importance pour la période législative 2021-2026 (avec une notion de priorité),



- Projets communaux à prévoir dans le futur (pour les prochaines législatures).

Il ne s'agit pas d'un programme de législature mais d'un état des lieux des divers projets et dossiers communaux,

tant administratifs que financiers. Cet état des lieux a notamment été élaboré lors de la passation des dossiers entre l'ancien Conseil communal et les nouvelles Autorités communales. Cet inventaire est indispensable pour se rendre compte des nombreux dossiers à traiter, des enjeux et des défis qui nous attendent. La priorisation des sujets pour 2021-2026 a été effectuée, analysée et réfléchie avec tous les responsables de dicastères. Selon le degré d'urgence, certains sujets s'affichaient clairement dans l'évidence des priorités. D'autres priorités ont émergé en fonction de l'état d'avancement de certains dossiers qui sont en cours de traitement actuellement.

Il s'agit d'un travail unique et qui n'avait jamais encore été réalisé dans notre Commune. Cet immense travail va servir comme outil de pilotage au niveau du Conseil communal. C'est une sorte de tableau de bord. Cet état des lieux

est évolutif, en fonction notamment des urgences et des imprévus, ainsi que par rapport aux sujets qui seront traités et débattus par le Conseil communal et le Conseil général.

## Commissions communales, informations et compositions

Il s'agit également d'un message informatif qui ne nécessitait pas de décision de la part du Conseil général. Le message complet peut être consulté sur notre site internet.

Le Conseil communal a décidé d'instaurer plusieurs commissions communales. Un appel à candidature avait été lancé par le Conseil communal au mois de juin 2021. Suite aux échanges et à l'excellente collaboration qui ont régné entre le Conseil communal et le Conseil général pour cet objet, quelques commissions ont pu être regroupées et redéfinies pour gagner en efficacité, pour ne pas multiplier les commissions et pour réduire les coûts. A noter que le Conseil communal a choisi les membres selon une répartition entre le Conseil communal, le Conseil général et des citoyens « externes ». Dans la mesure du possible, la sélection s'est effectuée selon les compétences des gens qui se sont annoncés. Toutes les personnes qui n'ont pas été retenues ont été placées sur des listes de « viennent-ensuite », de sorte à ce que nous puissions faire appel à elles en cas de vacances de poste.

Voici les commissions communales :

- Commission de nomenclature
- Commission d'entraide et intergénérationnelle
- Commission des affaires culturelles, sportives et de loisirs
- Commission de l'énergie, de l'environnement et de l'économie

Vous pouvez consulter la composition des commissions communales sur notre site internet, rubrique Politique/ Commissions communales.

## Association régionale la Sarine ARS, adoption des statuts

Cet objet nécessitait une décision du Conseil général. Le message complet peut être consulté sur notre site internet.

Le Préfet de la Sarine invite les communes du district à faire valider par leur législatif respectif, d'ici la fin de l'année 2021, les statuts relatifs à la constitution de l'Association régionale de la Sarine – ARS.

Pour notre district, ceci revêt une importance prépondérante et permet, au-delà de la contribution solidaire de chaque commune à un tel projet, de rattraper des années de retard en termes de réalisation d'infrastructures collectives coordonnées pour notre région.

L'association est présidée par le Préfet. Elle dispose d'une assemblée des délégués pour laquelle un délégué par tranche ou fraction de 2'000 habitants représente la commune concernée. Un comité directeur en gère les affaires courantes et un secrétariat en assure l'administration et le suivi comptable et financier.

Lors de sa séance du 21.06.2021, le Conseil communal s'est prononcé favorablement à l'adhésion de notre commune à ces statuts.

**Lors de sa séance du 28.09.2021, le Conseil général s'est prononcé à l'unanimité favorablement à l'adhésion de Neyruz à ces statuts.**

## Bâtiments communaux : crédits d'étude de faisabilité et pour la préparation d'un concours d'architecture

Cet objet nécessitait une décision du Conseil général. Le message complet

peut être consulté sur notre site internet.

Compte tenu de l'augmentation de la population neyruzienne au cours des dernières années ainsi que des prévisions à venir, des crédits pour une étude de faisabilité ainsi que pour la préparation d'un concours d'architecture étaient demandés afin de compléter nos infrastructures communales.

Cette étude sera principalement concentrée sur le site scolaire. Pour rappel, deux pavillons scolaires ont dû être installés dans l'urgence afin



de permettre l'ouverture de deux nouvelles classes primaires pour la rentrée 2020-2021. Compte tenu de l'évolution de l'effectif, deux pavillons scolaires supplémentaires seront à nouveau nécessaires pour la rentrée 2022-2023.

Afin d'avoir une vue globale et de redéfinir les besoins à long terme, plusieurs contacts et analyses ont été menés par le Conseil communal pour les domaines scolaires, extra-scolaires ainsi qu'avec les sociétés locales.



L'étude générale qui sera confiée à un bureau d'architecte de la place, portera prioritairement sur les domaines suivants :

- Agrandissement de l'école
- Une salle de gym supplémentaire
- Des locaux pour l'AES, la crèche, la bibliothèque et la ludothèque
- Aménagements extérieurs
- Administration communale
- Nouvelle centrale de chauffe
- Optimisation de l'accessibilité aux personnes avec mobilité réduite
- Salles supplémentaires pour les sociétés

Le futur projet devra être réalisé dans le respect du développement durable, à savoir avec un minimum d'émission

de CO<sub>2</sub>, l'adaptation au changement climatique et le respect de la biodiversité et l'encouragement à la cohésion sociale et l'entraide. Dans cette optique et en collaboration avec les autorités cantonales, la commune mènera une démarche avec les usagers du complexe scolaire (écoliers/ères et corps enseignant) afin d'identifier les attentes et besoins au niveau durabilité, énergie et adaptation climatique. Les conclusions de cette démarche seront intégrées dans le cahier des charges du concours d'architecture.

Les crédits relatifs à cette étude s'élèvent au montant total de CHF 100'000 TTC. Ce montant se répartit de la manière suivante :

- Crédit d'étude de faisabilité : CHF 35'000 TTC

- Crédit pour la préparation et l'organisation d'un concours d'architecture : CHF 55'000 TTC
- Divers imprévus et éventuels avis de spécialistes : CHF 10'000 TTC.

Par la suite, le Conseil communal sollicitera le Conseil général pour des crédits pour le concours lui-même, puis pour la réalisation des infrastructures qui seront priorisées en fonction des possibilités financières.

**Lors de sa séance du 28.09.2021, le Conseil général a approuvé à l'unanimité les crédits d'étude de faisabilité et pour la préparation d'un concours d'architecture pour le montant total de CHF 100'000 TTC.**



## Dicastère 1 : Administration générale et ressources humaines



Jean-Pierre Corpataux, Syndic

### Informations générales de votre Syndic

Voilà plus de 6 mois que votre nouveau Conseil communal est en place et qu'il s'est réparti les différents dossiers et mandats de l'ancienne équipe. Je me plais à relever la très bonne ambiance qui règne au sein de vos Autorités communales dans un climat de travail participatif et volontaire. Cet excellent état d'esprit nous permettra, je l'espère, de mener à bien les nombreux défis qui attendent notre commune. Dès son entrée en fonction, le Conseil communal a établi un état des lieux des projets communaux afin d'avoir une vue d'ensemble de la situation. Pour mettre à jour nos infrastructures communales, une étude des besoins en locaux a été menée. Les diverses Commissions communales ont été nommées et leurs missions ont été définies. Au dicastère de l'administration générale, des analyses ont également été effectuées au niveau du portefeuille des assurances ainsi que du parc informatique. Une réorganisation des structures administratives et techniques est en cours. Suite à des départs, de nouvelles personnes ont rejoint l'équipe du person-

nel communal. Finalement, la mise en place du Conseil général nous a fortement occupé durant ces premiers mois et nous nous réjouissons de la saine collaboration qui s'est instaurée avec le nouveau législatif et particulièrement son bureau. Voici encore plusieurs nouvelles du dicastère 1, Administration générale et ressources humaines :

---

### Activité de l'administration communale et engagements

Depuis l'entrée en fonction du nouveau Conseil communal le 24.04.2021, nous avons dû faire face à plusieurs événements qui ont influencé la bonne marche de notre administration et de notre organisation. Notre Responsable administrative, Mme Ariane Menoud, a souhaité réorienter son activité professionnelle et nous a signifié son congé. Nous la remercions pour tout son travail durant son activité dans notre commune.

Dans le même temps, la secrétaire du Conseil général, engagée très tardivement dans le processus de mise en place du nouveau Conseil général, a donné son congé durant sa période d'essai. Nous avons dû rapidement trouver des solutions internes pour palier à ces absences et avons pu notamment engager le 01.08.2021 Mme Sylviane Gumy, nouvelle collaboratrice administrative, pour remplacer la secrétaire du Conseil général.

Afin de mettre à niveau les structures administratives par rapport au développement du village des dernières années, un renforcement de notre administration est prévu au budget 2022, y compris au niveau du service technique qui est débordé. Les cahiers des charges du personnel seront adaptés.

Suite au processus de recrutement effectué pour remplacer notre

Responsable administrative, nous avons le plaisir de vous informer que le Conseil communal a nommé le nouveau secrétaire communal et Responsable administratif en la personne de M. Nicolas Wolleb qui est entré en fonction le 01.11.2021. M. Nicolas Wolleb jouit d'une très grande expérience communale, ayant occupé des postes à responsabilité dans plusieurs communes fribourgeoises. Il connaît très bien les outils informatiques utilisés dans les administrations publiques et possède toutes les qualités pour manager notre administration et gérer les ressources humaines de notre commune.



Nicolas Wolleb

Nous lui souhaitons la bienvenue et beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de sa tâche.

---

### 30 ans de service Gilbert Defferrard

Notre concierge communal M. Gilbert Defferrard a été engagé le 01.11.1991. Il fête donc cette année sa 30ème année d'activité au sein de la commune de Neyruz. Dévoué et toujours prêt à rendre service, M. Gilbert Defferrard est un collaborateur apprécié de tous pour sa bonne humeur et sa gentillesse. Nous le remercions sincèrement pour son travail et pour son engagement de longue date au service de

notre village. Tous nos vœux de santé l'accompagnent et de vives félicitations lui sont adressées.



Gilbert Defferrard

## Délégué à l'énergie et au développement durable

Le Conseil communal a nommé le nouveau délégué à l'énergie et au développement durable en la personne de M. Christophe Labaloue.

M. Christophe Labaloue a pris ses fonctions le 01.10.2021 et a été choisi parmi 3 candidats. Il fait automatiquement partie de la Commission de l'énergie, de l'environnement et de l'économie. Il est également chargé de coordonner la stratégie de développement durable Agenda 2030 avec la responsable du dicastère. Nous lui souhaitons plein succès pour cette tâche.

## Alerte SMS - réactivation du système



Il y a quelques années, un système d'alertes SMS avait été mis en service par la commune. Il fonctionnait selon deux manières. La première était une inscription volontaire et les adhérents recevaient des rappels pour les assemblées communales ou pour diverses manifestations villageoises. La deuxième utilisation était réservée à des

annonces importantes de la part de la commune. Il pouvait s'agir de coupure d'eau ou de fermeture de routes, par exemple. Ce système, assez peu utilisé, a été désactivé à la fin de l'année passée 2020. C'est lors de la pollution d'eau du mois de juillet 2021 que ce système d'alertes SMS aurait trouvé tout son sens. Les nouvelles Autorités ont repris ce dossier et ont décidé de réactiver ce système d'alerte. Nous pouvons donc à nouveau vous proposer ce service. Vous avez dès maintenant la possibilité de vous inscrire sur notre site internet pour recevoir des informations utiles par SMS. La version « urgences » est également à nouveau opérationnelle. Les numéros de téléphones seront extraits du registre des habitants et tous les détenteurs de téléphones portables recevront les éventuelles alertes SMS. Inscrivez-vous donc sur notre site internet pour bénéficier de ce service d'alertes à la population.

## Commandes en ligne - Paiement par Twint

Notre site internet fournit de précieux renseignements et donne la possibilité de réaliser des démarches administratives depuis son domicile. Les annonces d'arrivée et de départ, la commande d'attestations diverses ou de cartes journalières CFF peuvent se faire directement par internet. Vous pouvez dès à présent régler toutes vos commandes directement par l'application Twint. Vous n'avez plus besoin de vous déplacer au bureau communal. Les documents ou les billets de train vous seront envoyés directement à votre domicile. Profitez de ce nouveau service et de cette facilité de paiement.

## Jubilaires 90 ans

1931 est l'année qui a vu naître trois de nos concitoyens. Ils sont les contemporains de James Dean. Pas étonnant que le poids des années n'a pas d'emprise sur eux et qu'ils ont su rester jeunes !



Madame Denise Spicher



Monsieur Albert Karth

Nous avons eu la chance de pouvoir marquer le passage de ce jubilé d'exception en leur amenant le traditionnel cadeau de la part de la commune. La situation sanitaire n'étant pas encore rétablie, ce n'est pas une délégation du Conseil communal qui a pu se déplacer. Seul, un émissaire est allé remettre le présent aux heureux jubilaires qui sont :

Madame Marguerite Schütz

Madame Denise Spicher

Monsieur Albert Karth

Nous leur souhaitons encore de belles années, beaucoup de bonheur et une bonne santé !



## Projet de fusion des Communes du Grand-Fribourg

Le vote consultatif s'est déroulé le 26.09.2021 dernier dans les Communes du périmètre avec le résultat que l'on connaît. Le Conseil communal continue de suivre l'évolution de ce projet en qualité de « Commune observatrice » et reste dans l'attente de connaître la suite donnée à ce projet par l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg.

---

## Gestion de la salle Noisette et du four banal

Le Conseil communal a engagé en date du 01.10.2021 Mme Myrienne Catillaz en qualité de gérante de la salle Noisette. En plus de cette activité, Mme Myrienne Catillaz participe également à la gestion du four banal, conjointement avec M. Frédéric Gendre que nous profitons de remercier pour son travail.

---

## Agglomération de Fribourg

Le 21.08.2020, le Grand Conseil a approuvé une révision générale de la loi sur les agglomérations. Sur proposition de la commission parlementaire chargée de ce dossier, le Parlement a décidé de supprimer de la législation cantonale la forme institutionnelle propre aux agglomérations, préconisant de recourir désormais à des associations de Communes telles que prévues dans la loi sur les Communes.

La nouvelle loi sur les agglomérations, qui est entrée en vigueur le 01.01.2021, donne au Conseil d'Etat deux ans après son entrée en vigueur pour déterminer le périmètre des agglomérations du canton. Les Communes concernées auront ensuite deux ans pour élaborer les statuts de l'association qui portera ensuite les futurs projets d'ag-

glomération, et qui mettra en œuvre ceux en cours (projets liés à : aménagement régional, mobilité, promotion économique, culturelle et touristique). Dans le périmètre de l'agglomération de Fribourg, il s'agira de garantir une transition entre l'Agglomération actuelle et la nouvelle structure.

Comme il l'a annoncé à plusieurs reprises, le Conseil d'Etat souhaite étendre le périmètre de l'agglomération de Fribourg. La transition de l'Agglomération de Fribourg actuelle à la future association de Communes est l'occasion idéale pour envisager cette extension.

Neyruz fait maintenant partie du nouveau périmètre défini par le Conseil d'Etat. Il s'agit du périmètre fédéral défini pour l'agglomération de Fribourg.

Le Conseil communal a participé à une première rencontre le 07.07.2021 pour des informations sur ce projet. En date du 05.10.2021, le Conseil communal a été invité par le Canton à se déterminer s'il souhaitait que Neyruz intègre le périmètre cantonal provisoire dans le but de participer à un projet d'agglomération futur. Le Conseil communal s'est prononcé favorablement. Nous restons donc dans l'attente des nouvelles de la part du Canton sur la suite donnée à ce projet. Les communes qui seront comprises dans le périmètre devront ensuite entamer des discussions dans le but de constituer une association de communes.

Il appartiendra ensuite au Conseil général de se déterminer sur les futurs statuts de l'association de communes et sur l'adhésion de Neyruz dans ce projet.

## Dicastère 2 : Formation



Jean-Daniel Roth, Conseiller communal

## Des infrastructures scolaires pour l'avenir

Au cours des 5 dernières années, nous avons relevé une augmentation constante et importante des effectifs scolaires. Pour la rentrée 2021-2022, ce sont plus de 40 nouveaux élèves qui ont été accueillis et cette progression va indéniablement perdurer lors des prochaines années.

Actuellement, les 2 niveaux d'école enfantine (1H et 2H) réunissent 87 élèves répartis en 4 classes. Une 5ème est à la limite d'être ouverte. A ce jour, les classes primaires (3H à 8H) regroupent 239 élèves répartis dans 11 classes.

La capacité d'accueil maximale de notre école étant de 13 classes, 2 pavillons ont dû être installés lors de la rentrée 2020-2021. Dès la rentrée 2022-2023, 2 pavillons supplémentaires permettront de compenser provisoirement le manque d'espace actuel et futur.

Le provisoire ne devant pas devenir la norme, un agrandissement de notre école est incontournable. On peut espérer qu'il deviendra réalité d'ici 4 ans.

Les élèves, comme les enseignants-es, sont de plus en plus à l'étroit. L'école



Terre-Lune, c'est aussi 26 enseignants-es en classes enfantines et primaires, 2 enseignantes pour les activités créatrices, 4 enseignantes spécialisées, une enseignante d'appui en français, 2 logopédistes, une psychologue scolaire, 5 accompagnants-es aux devoirs surveillés, tout ce petit monde sous la houlette d'un directeur d'école soutenu par une collaboratrice administrative scolaire.

Avec la pandémie qui sévit depuis le printemps 2020, notre école, comme bien d'autres structures, en a vu de toutes les couleurs. Avec son lot de mesures parfois incohérentes, souvent contraignantes, la vie scolaire a été et est encore passablement chamboulée : cours à la maison, annulation d'activités extra-scolaires, périmètre sanitaire pour les parents en sont quelques exemples. Depuis le début de l'année scolaire en cours, 3 classes ont été placées en quarantaine et 30 élèves testés positifs au COVID-19.

Une augmentation récurrente du nombre d'élèves génère également des répercussions sur les structures annexes. L'accueil extra-scolaire du P'tit Bonheur en est un exemple flagrant. Ce P'tit Bonheur, qui a réussi jusqu'à ce jour à répondre à toutes les demandes, est également à l'étroit dans les murs de La Neyruzienne. Un aménagement de nouveaux locaux en parallèle à l'agrandissement de l'école s'avère lui aussi essentiel.

Le Conseil général, sensible au manque d'espace réel au sein de notre école, a accepté dernièrement un crédit d'étude de faisabilité ainsi que la mise sur pied d'un concours d'architecture. C'est un premier pas vers un développement aujourd'hui nécessaire et réfléchi de l'ensemble des infrastructures scolaires, développement qui permettra de répondre aux besoins de demain.

## Loto des enfants et vente de sapin de Noël

L'école Terre-Lune et le conseil des parents ont le plaisir d'annoncer le retour du traditionnel Loto des enfants.



Il aura lieu le mercredi 8 décembre prochain à 14h dans la salle communale de l'Aigle-Noir. Le pass sanitaire sera demandé à toutes les personnes de plus de 16 ans.

Quant à la vente des sapins de Noël, elle se déroulera le vendredi 10 décembre de 15h à 18h devant les locaux de la voirie.

Pour rappel, ces événements ont pour but de récolter des fonds qui participent au financement des diverses activités extrascolaires.

## Dicastère 3 : Culture et société



Katuscia Sansonnens Cherubini, Vice-Syndique

## A l'écoute des sociétés

Ce premier numéro de « l'écureuil » revisité est l'occasion de vous communiquer la liste des sociétés actives à Neyruz. Sport, culture, loisirs et bien d'autres domaines encore : l'offre à disposition des jeunes et des « jeunes depuis plus longtemps » est riche et diversifiée. Par leurs activités au quotidien et les nombreuses manifestations qu'elles mettent sur pied durant l'année, toutes ces sociétés offrent des moments conviviaux et de partage, contribuant ainsi à l'intégration des nouveaux habitants et au « mieux vivre ensemble » des Neyruziennes et Neyruziens. J'en profite pour remercier l'ensemble des bénévoles qui s'investissent sans compter pour animer notre village.

Depuis mon entrée en fonction ce printemps au Dicastère culture et société, j'ai rencontré des délégations de chacune des sociétés. Ces échanges avaient pour objectif d'évaluer leurs besoins et de prendre la mesure des difficultés auxquelles elles sont parfois confrontées. Il appartiendra désormais à la nouvelle Commission des affaires culturelles, sportives et de loisirs de valoriser et d'accompagner au mieux toutes ces sociétés afin de favoriser leur développement, dans les limites des possibilités budgétaires communales. Dans ce cadre, je saisis l'occasion que m'offrent ces quelques lignes pour vous informer que la Commission d'animation villageoise (CAV) est à la recherche de bénévoles pour intégrer son comité.

Je terminerai par remercier Madame Lara Gross Etter pour l'élaboration de la liste des sociétés villageoises qui vous est dressée dans cet « Ecureuil ».





Amicale des sapeurs-pompiers  
Vincent Kowalski  
079 519 36 61  
kowalskiv@bluewin.ch



EMJ Ensemble musical des Jeunes  
Jérôme Vanlanthen  
079 544 47 88  
jeromevon@bluewin.ch  
www.emj.ch



Tennis-Club Neyruz  
Jean-Daniel Bersier  
079 321 15 75  
administration@tcneyruz.com  
www.tcneyruz.com



Club des aînés  
Joseph Emmenegger  
079 679 30 73  
emmenegger.jj@bluewin.ch



La Chanson du Moulin  
Joseph Bossart  
079 644 17 39  
president@chanson-du-moulin.ch  
www.chanson-du-moulin.ch



Unihockey Neyruz Rhinos  
Martin Renevey  
079 541 80 13  
martinrenevey@hotmail.com  
www.uhcneyruz.ch



Les Amis du Théâtre  
Dounia Del Gaudio  
079 260 71 13  
delgaudio.dounia@yahoo.fr  
www.theatre-neyruz.com



La Cordiale  
Denis Morel  
079 270 72 80  
president@lacordiale.ch  
www.lacordiale.ch



Hockey-Club Neyruz Red Devils  
Laurent Sallin  
079 750 78 74  
sallin@bluewin.ch



Les Samaritains  
Fabienne Chappuis  
079 612 42 86  
famchappuis@hispeed.ch  
http://samaritains-neyruz.ch/



La Commission d'animation villageoise  
Marie-Françoise Boschung  
mfr.boschung@bluewin.ch



Ski-Club Neyruz FR  
Cyril Ackermann  
079 483 04 44  
skiclubneyruz@bluewin.ch  
www.skiclubneyruz.ch



Ludothèque Schtroumpf  
Cécile Emmenegger  
026 477 30 73  
ludo.neyruz@bluewin.ch  
www.ludo-neyruz.ch



Gym Dames  
Livia Bertschy  
lbertschy@bluewin.ch



FC Neyruz  
Patrick Gendre  
079 316 40 46  
president@fcneyruz.ch  
www.fcсарineouest.ch



Mouvement Les Ecureuils  
Bertrand Macheret  
078 638 14 58  
macheretb@hotmail.com  
www.ecureuils.ch



Gym-Hommes Les Copains  
Pascal Gendre  
026 477 12 39  
gendre-ackermann@bluewin.ch



Sarine Basket  
Lise-Emmanuelle Nöbs  
079 210 31 49  
secretariat@sarine-basket.ch  
www.sarine.basket.ch



Jeunesse de Neyruz  
David Pythoud  
079 784 24 61  
jeunesse.neyruz@gmail.com



Gym Enfants Les Kangourous  
Nelly Buchser  
076 822 18 90  
kangourous.neyruz@gmail.com



Club de Pétanque La Rincette  
Roger Stroude  
079 230 37 07  
info@larincette.ch  
www.larincette.ch

## Dicastère 4 : Affaires territoriales



Axel de Montmolin, Conseiller communal

### Révision du Plan d'aménagement local (PAL)

A l'heure où ces lignes sont rédigées, le dossier déposé par la commune pour examen auprès du canton en novembre 2017 (!) ne nous a toujours pas été retourné suite à son étude par les autorités ad-hoc, la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC).

Rappelons ci-après les étapes qui sont venues chahuter l'avancement de notre révision générale du PAL depuis la fin de l'année 2017 et ces jours :

- L'affaire dite « d'Avry » et son recours jugé auprès du Tribunal cantonal dans un premier temps, puis par le Tribunal fédéral ensuite, ce qui a

engendré - de facto - la suspension de traitement des dossiers de PAL alors en révision de 57 communes de notre canton, dont la nôtre.

- Conséquence liée à ce qui précède : l'entrée en vigueur du nouveau Plan Directeur Cantonal (PDCant) lequel a été approuvé par le Conseil d'Etat en octobre 2018, puis validé par étapes par la Confédération. Le PDCant, qui lie les autorités entre elles, est désormais LA référence formelle d'appréciation par la DAEC de tout PAL y étant déposé pour examen.

C'est aussi précisément sous l'angle du PDCant, désormais très exigeant et ô combien restrictif, que sera examiné le dossier déposé en 2017 par la commune de Neyruz.



Ainsi, nous pouvons d'ores et déjà affirmer qu'entre la mouture déposée à l'aune d'un autre système d'appréciation - alors en parfaite corrélation avec ce dernier - et les exigences de détermination désormais en vigueur, les commentaires d'appréciation qui vont bientôt nous arriver en retour de la DAEC, laissent présager de bien multiples adaptations, parfois majeures, à prévoir afin que l'outil de planification et d'aménagement de notre commune pour les +/- 15 prochaines années puisse être validé et accepté par les autorités de tutelle. Pour ce faire, nous y travaillerons dans l'esprit d'un développement harmonieux, cohérent, et réaliste, pour Neyruz, et pour vous, ses habitants.

---

## Halte CFF

En lien avec les explications qui précèdent sur le PDCant et le PAL de notre commune, vos Autorités se penchent sur le maintien et le probable déplacement sur un nouveau site de la halte CFF de Neyruz. C'est dans cette perspective que le dossier vient d'être relancé par nos soins en cet automne 2021.

Sur le principe, et bien que malheureusement déficitaire, la ligne de trafic régional S 40, qui offre actuellement 4 dessertes à l'heure de notre village, assurera à terme un maintien à cette même cadence pour notre village. Toutefois la disposition géographique de l'actuelle halte, en courbe et avec dévers, ainsi que sa totale inadéquation relativement à la loi fédérale sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand), font que de lourdes transformations et mises à jour des infrastructures doivent y être planifiées, voire même un probable déplacement du site. A ce stade les CFF susurrent un horizon 2026 pour ceci.

Il est toutefois à savoir ici que les

exigences désormais extrêmement strictes du PDCant, citées plus haut, font qu'en termes d'accessibilité non-carbonée à de futures zones de développement de notre village, nous devons demeurer extrêmement pro-actifs dans ce dossier à ce que la future halte projetée par les CFF se trouve à futur positionnée adéquatement dans le village. Ainsi, nous y œuvrons en venant précisément de solliciter formellement auprès des CFF à pouvoir travailler avec eux de manière active dès leurs préprojets en la matière.

---

## Mobilité douce

Diverses réflexions et utilisation de fenêtres d'opportunité liées à des travaux à venir prochainement sur les infrastructures de réseau, et conduits par les CFF au long de la voie Lausanne Fribourg dans le secteur situé entre Neyruz et Rosé sont en cours en ce qui concerne la mobilité douce, notamment cela en direction justement de Rosé-Avry. Ceci permettrait, à terme à la commune de Neyruz, de se raccorder à la 'Transagglo' = Voie de mobilité douce (vélo, marche, trottinette, ...) totalement en site propre et destinée aux piétons et aux cyclistes, et qui à terme traversera l'agglomération fribourgeoise du centre du canton, de part en part entre Düdingen et Avry.

D'autres voies pour les accès et promenades pédestres font également l'objet d'attention de notre part, notamment cela en direction de Matran, Cottens et Hauterive, et elles seront sujettes, en fonction du disponible financier ainsi que des possibilités de coordination de projets dans le cadre d'autres travaux, à des améliorations ponctuelles ainsi que développements à futur.

## Forêts communales

Votre commune possède, en propriété, 96 hectares de forêts; leur exploitation ainsi que l'entretien est confié à la Corporation forestière régionale Forêts-Sarine, dont la commune est membre.

Les travaux d'exploitation de nos forêts, même si parfois ils revêtent un caractère momentanément choquant pour certains sont assurément conduits par une entité régionale parfaitement professionnelle, et également rompue aux méthodes de travail et de possibilités de renouvellement naturel de notre bassin forestier les plus modernes et adaptées qui soient à la préservation de notre patrimoine ainsi qu'à l'adaptation à terme au changement de climat qui touche également notre bassin sylvestre.

C'est ainsi qu'au printemps 2021, un parchet forestier pentu d'un peu plus de 2'600 m<sup>2</sup> appartenant à la commune, et particulièrement exposé au chaud ainsi qu'au sec, a été replanté d'une centaine de pieds de châtaigniers indigènes, car cette essence est justement une des potentielles essence forestière du futur pour le reboisement du plateau Suisse dans les zones sujettes à chaleur et sécheresse.

Tout petit que soit le secteur en question replanté de la sorte sur suggestion du responsable du dicastère, il demeure néanmoins une fierté pour Neyruz de se savoir disposer d'une parcelle d'étude sur les techniques forestières qui pourraient devenir celles du futur - d'autres projets forestiers plus conséquents ainsi que plus liés à l'exploitation du patrimoine qui est le nôtre s'y ajouteront, ce notamment sous l'impulsion du Service cantonal des forêts et de la nature - SFN, et de l'entité d'exploitation précitée, Forêts-Sarine.



## Protection de la nature et promotion de la biodiversité

Enfin et pour conclure cette revue de situation, quelques mots pour vous assurer que la protection de la nature et le maintien ainsi que la promotion de la biodiversité n'ont pas quitté nos esprits, et qu'après diverses actions concrètes pilotées par votre serviteur à la fin de la législature précédente, cela tant en milieu rural (haie du réservoir), forestier (biotope à amphibiens (batraciens) de la Crêtaz, ou au sein du milieu urbanisé (Parc du Clédard et ses zones plantées dédiées à la nature indigène), nous reviendrons au cours de cette législature avec d'autres projets ciblés d'implantation de secteurs propres à permettre aux espèces animales et végétales indigènes de retrouver des milieux assurant leur maintien, mieux leur préservation, et dans un monde idéal même leur redéploiement.

## Dicastère 5 : Santé et prévoyance sociale



Murielle Roos Bovey, Conseillère communale

### Concept communal en faveur des seniors

Le concept Senior+ que les communes doivent mettre en place est ancré dans la loi sur les Seniors (LSen), à l'art. 1

qui en présente les objectifs principaux :

- intégrer les seniors dans la société
- reconnaître leurs besoins et leurs compétences
- maintenir leur autonomie

A l'horizon 2035, le nombre de personnes âgées de plus de 65 ans devrait doubler, alors que nous n'allons pas pouvoir doubler le nombre de lits en EMS. Le concept Senior+ a fait du maintien à domicile une priorité. Mais ce maintien ne se décrète pas. Il se planifie, se prépare et exige l'implication d'une multitude d'acteurs. Le maintien à domicile n'est pas l'apanage de quelques institutions ou services publics, il est l'affaire de tous.

Comment se préparer à cette évolution ? Comment favoriser l'autonomie des seniors ?

Les objectifs identifiés dans le projet cantonal Senior+ constituent une référence utile à l'élaboration des concepts communaux, à savoir :

- la mise en œuvre de mesures permettant aux seniors de vivre le plus longtemps possible à leur domicile ;
- le développement et la mise en œuvre de mesures leur permettant d'éviter l'isolement, soit de participer pleinement à la vie en société, dans une perspective intergénérationnelle ;
- impliquer l'ensemble des acteurs privés et publics concernés afin qu'ils réfléchissent et travaillent ensemble pour anticiper les changements et impacts induits par le vieillissement démographique.

Sur la base de ces objectifs, cinq domaines d'intervention au niveau communal ont été identifiés. Il s'agit des infrastructures, l'habitat et les services, de l'accompagnement social, de la vie associative et communautaire, de

l'information et la communication et du développement personnel. Les communes sont les mieux placées pour renforcer ou développer l'existant et donner les impulsions propres à transformer progressivement nos villages et nos quartiers en espaces au sein desquels vieillir est synonyme d'épanouissement, de qualité de vie et de solidarité.

### Infrastructures, habitat et services :

Est-ce que la commune souhaite favoriser le développement d'une offre d'habitat qui soit adaptée aux besoins des seniors ainsi qu'une offre de transports favorisant leur mobilité ?

Est-ce que dans notre commune, les bâtiments publics sont accessibles aux personnes à mobilité réduite ?

Y a-t-il des zones considérées comme dangereuses pour les seniors (risque de chute avéré, etc.) ?

Est-ce que l'accès à des services qui répondent aux besoins des seniors est assuré dans notre commune ?

### Le domaine de l'accompagnement social :

Les interventions dans ce domaine visent à garantir l'accès à une offre de prestations sociales coordonnées avec les prestations sanitaires et adaptées aux besoins des seniors, qui respecte leur autodétermination et favorise leur autonomie.

La commune dispose-t-elle de prestations sociales favorisant le maintien à domicile des seniors ?

La commune peut-elle compter sur des bénévoles dans le domaine de la livraison de repas à domicile ?

### Le domaine de la vie associative et communautaire :

Les interventions dans ce domaine visent à favoriser la participation des seniors à la vie de la communauté et



leur engagement pour les autres et de favoriser les échanges entre les générations.

Dans notre commune, les échanges entre générations sont-ils facilités ? Les liens sociaux sont-ils assurés durablement ? Des lieux de rencontre accessibles existent-ils ?

#### Information et communication :

Des informations utiles aux seniors sont-elles disponibles et facilement accessibles dans notre commune ?

Les informations utiles sous l'angle de la prévention/promotion de la santé sont-elles accessibles à tous ?

Les activités et événements proposés sont-ils communiqués régulièrement aux seniors ?

#### Le domaine du développement personnel :

Favoriser une offre de formation et de loisirs qui soit adaptée aux besoins des seniors ayant atteint l'âge de la retraite, qui favorise leur autonomie et le développement de leurs compétences ainsi que le maintien de leur santé physique et psychique.

La commission d'entraide et intergénérationnelle a été chargée d'élaborer le concept Senior+. C'est la tâche prioritaire à laquelle elle va s'atteler dès cet automne afin de fournir un catalogue de mesures en faveur des seniors de la commune.

## Dicastère 6 : Routes et éditilité



Fabien Mettraux, Conseiller communal

### Compacteur à ordures et système de recharge des cartes

Les hommes comme les machines vieillissent et nos compacteurs n'ont pas échappé à la règle. La mise en service des presses et du système de cartes à prépaiement date de 2013 déjà. En fin d'année dernière, il a fallu penser à renouveler le parc mécanique et nous avons dû également nous pencher sur la problématique du renouvellement des cartes magnétiques qui montraient des signes de fatigue. Nombreux étaient les citoyennes et citoyens qui souhaitaient obtenir plusieurs cartes par ménage, d'autres voulaient avoir la possibilité de recharger leur carte depuis la maison. Pour suivre l'évolution technologique et répondre aux demandes de la population, nous avons cherché une solution pratique et qui puisse être intégrée aux terminaux des compacteurs. C'est finalement le Groupe E qui nous a proposé leur solution Gestinergie 4.0 qui répond à notre cahier des charges. De plus, le fournisseur étant local, en cas de problèmes techniques, l'intervention est facilitée.

Les nouveaux compacteurs et les nouveaux terminaux ont été installés le 1er septembre. La mise en service des nouvelles cartes se fera au début décembre car il y a un long travail de préparation logistique à faire en amont. Un premier courrier a été adressé aux citoyens pour annoncer ces mesures et pour récolter les données nécessaires. L'administration fournira un mode d'emploi détaillé pas à pas pour la prise en main de la plateforme. Les personnes les moins à l'aise avec l'informatique pourront toujours venir à l'administration communale pour se faire aider et guider dans les premières démarches. Des journées de soutien seront planifiées. En outre, il sera toujours possible de recharger les cartes par cash ou par cartes bancaires au monnayeur à disposition qui se trouve à l'entrée de l'administration communale.



Cependant, malgré le renouvellement de ces compacteurs, de nombreuses pannes ont été constatées ainsi qu'une lenteur du processus de pesée et de compactage. La commune n'étant pas satisfaite de leur fonctionnement, cette dernière a pris contact avec l'entreprise agréée pour remédier à cette situation.





## Fin des travaux à l'Allée Jean-Tinguely, Place de la Gare et Parc du Clédard

Les travaux de l'Allée Jean-Tinguely, de la Place de la Gare et du Parc du Clédard sont terminés, ne reste que de minimales finitions qui seront effectuées prochainement et qui ne devraient pas générer de perturbation.

### Historique

La métamorphose de ce secteur a débuté durant l'été 2016 par la réalisation de l'estacade de l'Allée JT qui mène à la gare, s'est poursuivie par l'aménagement de la Place de la Gare pour se terminer, en 2021, par l'aménagement du Parc du Clédard traversé par la Promenade Verdandi qui relie, en mobilité douce, la Gare à la Place de l'Eglise.

Pour toutes les parties publiques, les Autorités communales - en place lors du développement de ces secteurs - ont fixé des exigences élevées pour la réalisation de ces 3 sites. C'est sur ces critères que des infrastructures spéciales en génie civil (fil lumineux de l'Allée JT, Espace 2 roues et Fontaine de la Place de la Gare, Espace sportif urbain), l'installation de bornes de recharges voitures et vélos, l'accès à un Wi-Fi public à la Place de la Gare et au Parc du Clédard, l'élargissement du réseau de mobilité douce, l'implantation d'un espace Pronatura sur un espace récréatif et sportif urbain ont été développés sur ces sites.

### Circulation - Zone de rencontre - Espace de stationnement

Côté circulation, une Zone de rencontre 20 km/heure - dont l'espace s'étend entre les 3 portes d'entrée situées à la

fin de l'Allée JT, au bas de La Charrière et à la sortie de l'Allée des Cheminots - est désormais finalisée. Dans l'espace des zones de rencontre, comme dans tout autre espace routier, les règles de circulation y relatives s'appliquent. Ainsi, les panneaux installés aux 3 portes d'entrée indiquent les obligations à suivre. Nous vous remercions d'être attentifs au fait qu'il est interdit de stationner hors cases.

*Le signal „zone de rencontre“ désigne des secteurs, dans des quartiers résidentiels ou commerciaux, où les piétons peuvent utiliser toute la chaussée pour des activités de jeu, de sport, d'achats, de flânerie ou de rencontre. La vitesse maximale autorisée est limitée à 20 km/h. Dans une zone de rencontre, les piétons bénéficient de la priorité et ils peuvent traverser partout, mais ne doivent cependant pas gêner inutilement les véhicules. Le stationnement n'est autorisé qu'aux endroits désignés par la signalisation. (définition officielle)*



Le marquage au sol, dont la première fonction est celle de constituer un seuil (bandes larges au sol) aux 3 portes d'entrée de la place et d'inciter, visuellement, l'automobiliste à ralentir car il pénètre sur une place où le piéton est prioritaire. Les géométries au sol appuient et prolongent les lignes de la Fontaine, de l'Espace 2 roues et relient l'escalier du parc du Clédard à la zone des commerces, lesquelles viennent tisser des liens avec les bancs.

Ainsi chaque élément de mobilier urbain trouve une place précise dans

ce dessin. Les passages prévus pour les automobiles (traversée directe de la place, accès au parking souterrain) restent subtilement perceptibles grâce à l'interruption des lignes continues. Ce marquage constitue une ornementation de l'espace public dont la première fonction est d'agrémenter l'utilisation de cette place et de faire ralentir les véhicules à moteur.

Le matériau utilisé pour le marquage répond aux normes en vigueur. Il s'agit d'un matériau antidérapant en polyméthacrylate avec une granulométrie répondant à la norme SRT 65, exigée par l'OFROU pour ce type de revêtement. Ce matériau est obtenu avec de la pierre de bauxite pour une dureté maximale qui permet de ne pas glisser. Il est certifié par l'OFROU pour ces qualités antidérapantes.



### Stationnement sur l'espace de la place de la Gare

Les places de parc situées côté voies CFF et côté immeubles du Clédard, appartiennent toutes aux CFF, ce sont des places P+R. Vous pouvez y stationner même si vous ne prenez pas le train, cependant n'oubliez pas de payer votre stationnement sous peine d'amende. En effet, les CFF effectuent régulièrement des contrôles et infligeront des amendes d'ordre en cas de stationnement sans paiement. Lors de votre passage à la zone commerciale, les commerces mettent à disposition

de leur clientèle un parking souterrain gratuit la première heure.

## Parc du Clédard

Sur la partie communale du Clédard, un parc a été érigé. Ce parc rassemble en son centre, l'ensemble du réseau de mobilité douce déployé.

Sur le territoire communal d'Est en Ouest et du Nord au Sud. Le parc est agrémenté d'un espace sportif urbain et de jeux au sol (marelles, jeux d'échecs et des moulins). Le parc contient également un espace Pronatura, quant à l'espace vert du site, il est composé de prairies rudérales et de prairies fleuries qui ont besoin de plusieurs années pour développer leur potentiel.

## En conclusion

Synthétiser les travaux réalisés dans ce périmètre durant les 5 dernières années ne peut se résumer en quelques phrases et images. Au vu de l'état de finalisation de ces trois projets, la présentation détaillée des dépenses y relatives se fera lors de la séance du Conseil Général des comptes (printemps 2022).

Nous profitons de l'occasion qui nous est donnée en rédigeant ce récapitulatif des travaux pour remercier sincèrement tous les riverains qui ont été affectés par les nuisances durant les travaux de ces chantiers successifs.

## Eclairage public des routes et cheminements communaux

Cette thématique fait aussi débat dans notre village. En effet, une partie de la population s'interpelle face à cette pollution lumineuse, souhaitant l'extinction de l'éclairage public durant la

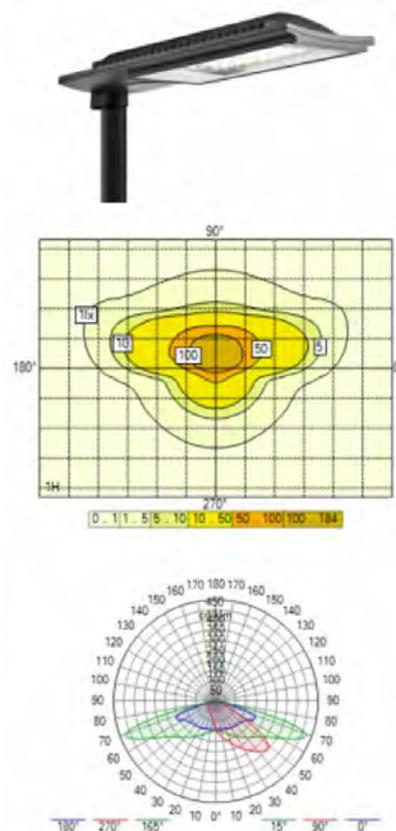
nuit et une autre partie veut se sentir en sécurité lorsqu'elle circule de nuit dans le village.

A chaque réfection et/ou création de route communale ou de cheminement qui se réalisent sur le territoire communal, un éclairage dit « intelligent » est installé. Le premier éclairage de ce type fut installé au Sentier de l'Incitation (relie la route du Marchet à la route Cantonale). Aujourd'hui, l'Allée Jean-Tinguely, la Place de la Gare, la route de Nierlet et une partie de l'Allée des Cheminots sont équipées avec la même technologie qui permet d'automatiser l'éclairage selon les critères préalablement définis.

Les technologies évoluant, la Promenade Verdandi et le Parc du Clédard sont équipés avec un éclairage intelligent programmable de nouvelle génération. Ainsi l'éclairage de ce site, encore en phase de test, a une constance lumineuse à 10% de sa capacité et ne s'intensifie qu'au passage des promeneurs. Une nouvelle phase test prévoit d'éteindre complètement l'ensemble de ces candélabres de minuit à 5h du matin avec enclenchement lumineux uniquement au passage des promeneurs.

A court terme, il est prévu d'analyser les variables possibles en matière d'éclairage public et d'établir un plan d'éclairage avec un concept d'éclairage pour l'ensemble du territoire communal. Il sera tenu compte des diverses opinions face à la lumière artificielle et une attention particulière sera portée aux espaces où l'éclairage reste indispensable, comme les escaliers publics, et les intersections des cheminements.

Concernant l'éclairage public de la route Cantonale - celui-ci devant répondre à des critères plus exigeants notamment en lien avec la sécurité des usagers - l'adaptation de cet éclairage sera analysé afin d'aboutir à une solution répondant aux exigences en



Parc du Clédard - Rayon d'éclairage par candélabre (ci-dessus modèle de candélabres installés)

vigueur tout en préservant, la nature et l'humain, de la lumière artificielle.

## Dicastère 7 : Eaux et route cantonale



Jean-Marc Sallin, Conseiller communal

## Intempéries et pollution d'eau

Ce début de législature s'est singularisé par un temps très pluvieux et des épisodes de pluies diluviennes.



Ces conditions météorologiques ont été à l'origine d'inondations à répétition. C'est ainsi que la zone des Simon a été inondée une première fois la nuit du 10 au 11 juin détruisant les 2 courts de tennis recouverts de 30 cm d'eau. Deux nouveaux épisodes encore plus

Vu la situation, les CFF ont été avertis. Dubitatifs dans un premier temps, une vision locale leur a permis de voir l'ampleur du problème, le talus fluait, gorgé d'eau et une fondation de mât était quasi à nu, une semaine de travaux jours et nuits et la fermeture d'une

Communes de la région ouest du district de la Sarine. Un captage de la commune du Gibloux ayant été contaminé était à l'origine de cette pollution, via la conduite de transport de Villars-sur-Glâne. Les réseaux étant interconnectés entre l'AESO et le CEFREN, les communes de l'AESO à l'instar de Neyruz ont dû prendre les mesures d'informations immédiates à la population sous la conduite de la cellule de crise cantonale « Umbrella », avec à nouveau la précieuse collaboration des sapeurs-pompiers du MAN.



catastrophiques ont eu lieu d'abord le 29 et 30 juin mettant en péril les habitations de Nierlet-le-Toit, les habitants ont pris les premières mesures pour se protéger de la crue provenant du bassin versant Nord en dessus de la voie ferrée. Puis le 8-9 juillet à nouveau, une habitation a été inondée, les pompiers du MAN sont intervenus avec célérité.

voie ont été nécessaires pour assainir le secteur où le dernier incident d'une telle ampleur dû à la même cause date de 1977 selon les riverains.

Ces pluies sont également à l'origine de la pollution bactériologique qui a touché notre réseau d'eau potable les 17 et 18 juillet, ainsi que toutes les

## Route cantonale

Le projet de requalification de la route cantonale, respectivement la séquence 3, sera mis à l'enquête publique en début d'année prochaine. Nous avons demandé au groupe d'architecte et d'architecte paysagiste de renforcer la végétation du mur structuré, afin d'éviter les îlots de chaleur et la masse minérale de ce mur. Il a par ailleurs été demandé d'ajouter une rangée d'arbres marquante sur ce tronçon, principe qui sera repris sur l'ensemble des séquences de notre village à futur.

## Giratoire « carré »

Les travaux visant à améliorer la géométrie du giratoire « carré » (au droit de la Chaumière) vont débuter prochainement : il s'agit de deux îlots directionnels provisoires, entrée-sortie ainsi que du rabotage des nez physiques latéraux au droit des murets qui seront également reculés. Ces mesures seront analysées après une période d'essai et permettront de vérifier si le bruit, produit par le passage des véhicules lourds sur l'îlot central, est minoré.



## Dicastère 8 : Bâtiments et développement durable



Maryline Dafflon, Conseillère communale

### Agrandissement de l'école

La population de Neyruz continue de s'accroître. L'installation d'un troisième et quatrième pavillon scolaire pour l'été 2022 démontre le besoin d'adapter notre infrastructure scolaire à nos futures générations. C'est pourquoi le projet d'agrandissement du site scolaire est une priorité du Conseil communal pour ce début de législature. Parallèlement, l'accès aux personnes à mobilité réduite est aussi en phase d'évaluation à l'Aigle noir, la Maison communale et autres bâtiments.

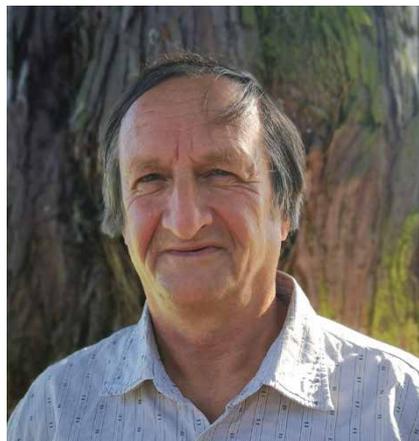
Pour plus de détails, voir chapitre Décisions du Conseil Général du 28.09.2021, Bâtiments communaux : crédits d'étude de faisabilité et pour la préparation d'un concours d'architecture

### Stratégie de développement durable

Le bilan environnemental, social et économique actuel est inquiétant : intempéries, canicules, diminution de

la biodiversité. Le covid provoque une crise sanitaire et sociale qui fragilise les populations déjà vulnérables et met en péril l'avenir de nos jeunes. Sans oublier les conséquences du covid sur les entreprises, la restauration, le tourisme, qui remettent en cause notre capacité d'approvisionnement. Ces mises en lumière nous poussent à plus de solidarité et plus de conscience dans notre consommation quotidienne. C'est pourquoi la commune de Neyruz se lance dans une stratégie de développement durable qui sera ancrée dans les différentes commissions et dicastères. Celle-ci contribuera à l'Agenda 2030 pour le développement durable, cadre de référence reconnu par le canton de Fribourg, la Confédération et adopté par tous les pays de l'ONU.

## Dicastère 9 : Finances et constructions



Jean-Noël Gendre, Conseiller communal

Après ces quelques mois de la nouvelle législature et en pleine période d'établissement budgétaire, je me permets de vous faire de ces quelques observations :

- Les crédits en cours et ouverts sont encore nombreux, quelques chan-

tiers importants sont en train d'être bouclés (Place de la Gare, Parc du Clédard, ...)

- Le budget 2022 est élaboré avec une pause fiscale encore maintenue et nous allons faire tout notre possible pour maintenir le coefficient à 0.81.
- Le canton peut se permettre de baisser à nouveau son coefficient fiscal de 98 % (baisse de 2 % accordée pour 2021) à 96 % pour 2022. Nos recettes fiscales ordinaires étant liées au montant cantonal, ces baisses bénéficieront aussi à tous nos contribuables pour l'impôt communal. Il faut tout de même signaler que le canton est fortement dépendant des recettes issues de la péréquation et du versement de la BNS qui sont en nette augmentation (15 % des recettes totales).
- La planification des investissements (périmètre scolaire, route cantonale, assainissements divers...) va sûrement nous obliger à fixer des priorités et à en « décaler » dans le temps.
- Quant aux constructions, nous sommes en attente de la prise de position de la DAEC sur notre PAL et RCU et dans cette attente, nous nous efforçons de répondre le mieux possible aux différentes demandes en essayant de garantir les caractères des différentes zones. Nous voyons avec plaisir que l'utilisation des nouvelles énergies renouvelables est en forte progression. Un petit cri du cœur pour terminer, essayons de diminuer le coefficient de ruissellement lors de nos constructions diverses, nous devons éviter de minéraliser à outrance notre village : toits végétalisés, pavés gazons, garder des zones de pelouses, créations de biotopes, planter des buissons et arbres...



# Informations officielles



## Venez chanter à la Chanson du Moulin

Pour ses activités musicales régulières et un projet de jazz vocal en 2022, la Chanson du Moulin de Neyruz est à la recherche de

### chanteuses et chanteurs

Forte d'une petite trentaine de personnes motivées, la Chanson du Moulin est un chœur ayant une vie intense, conjuguant l'animation liturgique et les projets vocaux.

Vous avez envie de chanter régulièrement dans un chœur de qualité, vous êtes le/la bienvenu(e) ! Aucune connaissance musicale n'est pré-requis. Votre domicile ne joue aucun rôle. Tentez l'expérience d'une ou plusieurs répétitions – et si cela vous convient : Lancez-vous avec nous dans une nouvelle année chorale !

### Répétitions : jeudi de 20h15 à 22h15

au Complexe communal de Neyruz, 1<sup>er</sup> étage.

Site internet de la Chanson du Moulin de Neyruz : <https://chanson-du-moulin.ch>



### Pour toutes questions :

Maxime Grand, directeur : 079 286 38 33  
Josef Bossart, président : 079 644 17 39

## Le FC Neyruz a 75 ans en 2022

Trois jours de fête pour célébrer ses trois quarts de siècle d'existence : tel est le programme du FC Neyruz en juin prochain. Fondé en 1947, le club de football proposera diverses activités durant le week-end de Pentecôte du 3 au 5 juin 2022 : un souper d'anniver-

saire, une journée autour du ballon rond ou encore une balade gourmande. Les Neyruziens et Neyruziennes sont d'ores et déjà cordialement invités à venir célébrer l'anniversaire de «leur» club.

## Les kangourous



### Viens te dépenser avec nous !

Nos cours d'athlétisme sont ouverts à tous les enfants entre la 5H et la 11H à Cottens Athlètes le jeudi.

Nos cours polysportifs sont ouverts à tous les enfants entre la 1H et la 4H aux Kangourous à Neyruz le mercredi.

Renseignements: 076 351 20 31  
[cottensathletes@gmail.com](mailto:cottensathletes@gmail.com)  
[kangourous.neyruz@gmail.com](mailto:kangourous.neyruz@gmail.com)

## IPSO

IPSO (Insertion Professionnelle de Sarine-Ouest) est un programme destiné aux personnes des communes de Sarine-Ouest

bénéficiant de l'aide sociale. C'est en 2019 que le projet est imaginé au sein d'ARCOS et approuvé en 2020 par les représentants communaux. La mise en place débute en janvier 2021.

Opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021, IPSO a été sollicité par bon nombre d'habitants des communes de Sarine-Ouest. Tous les travaux d'intérieur et

d'extérieur qui nous ont été confiés durant le printemps et l'été de cette année ont largement contribué à la mise en route de notre service d'insertion professionnelle. Des interventions dans les communes et entreprises locales ont également eu lieu pour des remplacements et des renforts d'équipe pour divers travaux.

Notre site internet est aujourd'hui remis à jour, vous trouverez toutes les informations relatives à notre service en suivant ce lien :

<https://www.arcos-sarine.ch/IPSO.b.htm>

Nous restons aujourd'hui à votre disposition pour assurer des livraisons, le transport de personnes et/ou de marchandises, effectuer de petits travaux ponctuels ou tout autre service facilitant votre quotidien.

N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos besoins et notamment pour vos travaux d'automne et d'hiver (feuilles mortes, salage, déneigement, etc.).

Une visite à domicile suivie d'un devis vous seront proposés et ceci sans engagement.

Le tarif appliqué pour les habitants des communes membres d'ARCOS est de 30.-/heure.



Le responsable d'IPSO et son équipe se réjouissent de vous rencontrer et de pouvoir vous proposer des services de proximité.

### Contact :

David Robert, responsable IPSO Route de Rosé 49, 1754 Rosé 079 244 61 13 – [ipso@arcos-sarine.ch](mailto:ipso@arcos-sarine.ch)



# UNE ADHÉSION = UN ARBRE PLANTÉ!

en soutenant l'opération Robins des bois



[www.robins-des-bois.ch](http://www.robins-des-bois.ch)



## Bulletin de commande de BOIS DE FEU 2021-2022



Demandez du Bois Suisse.

à retourner à :

**Forêts-Sarine, Région 2**  
Rte de Grangeneuve 19  
1725 Posieux

par mail :  
[jean-paul.borne@fr.ch](mailto:jean-paul.borne@fr.ch)

Délai de livraison après réception de la commande:  
maximum 4 semaines

Pas de livraisons en juillet et août

Nom:	Prénom:	TVA 7.7 % comprise
Rue:	Localité:	Commande minimum 1 stère
Tél :	Portable:	Testez notre formulaire de commande en ligne !  Commande de bois de feu
Date:	Signature:	<a href="http://www.forets-sarine.ch">www.forets-sarine.ch</a>

**Conditions :**

- Paiement net à 30 jours, sur facture
- Le bois sera déchargé en vrac devant votre domicile
- Livraison uniquement dans les communes membres de Forêts-Sarine
- Pour tout renseignement, contacter Jean-Paul Borne, forestier, 026 305 56 52 / 079 606 35 37

L'équipe forestière vous préparera volontiers les assortiments de bois de feu suivants:

Quantité	Longueur	Assortiments	Prix/stère	Livraison	Total CHF
stères	25/33/50 cm	Bois de feu en quartier, <b>feuillus, sec</b>	140.00	livraison obligatoire	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, <b>feuillus, sec</b>	105.00	livraison obligatoire	
stères	25/33/50 cm	Bois de feu en quartier, <b>résineux, sec</b>	120.00	livraison obligatoire	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, <b>résineux, sec</b>	85.00	livraison obligatoire	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, <b>feuillus, vert</b>	90.00	facultative	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, <b>résineux, vert</b>	70.00	facultative	
stères	4 - 6 m	Bois de feu rond, <b>feuillus, vert</b> (min 3 st.)	50.00	sur demande	
stères	4 - 6 m	Bois de feu rond, <b>résineux, vert</b> (min. 3 st.)	40.00	sur demande	
<b>Total stères</b>		<b>Total de la valeur du bois TTC</b>			

Livraison à domicile			
1 stère	forfait	55.00	
2 stères	forfait	65.00	
3 stères	forfait	75.00	
4 stères	forfait	120.00	
5 stères	forfait	130.00	
6 stères	forfait	140.00	
7 stères	forfait	160.00	
8 stères	forfait	170.00	
9 stères	forfait	180.00	
10 stères et +	par camion, en régie		

**TOTAL bois et forfait de livraison à domicile TTC**



# Informations officielles



## Match aux cartes villageois "individuel"



Vendredi 14 janvier 2022  
Restaurant de l'Aigle-Noir NEYRUZ

Début du match 19H30  
Inscriptions dès 18H30

**25.-- Par personne collation incluse**

Société organisatrice  
Club de pétanque La Rincette

### La Rincette



avec la collaboration du restaurant de



(Règles sanitaires selon directives de OFSP du moment)

## STOP SUICIDE lance sa campagne de prévention



STOP SUICIDE  
Pour la prévention du suicide des jeunes

Le suicide est une thématique taboue. Il s'agit pourtant de la première cause de mortalité chez les jeunes âgés entre 15 et 29 ans en Suisse (soit un décès tous les 2 à 3 jours) et un jeune sur cinq a déjà pensé au suicide. Il est donc primordial d'en parler pour déstigmatiser ce sujet et sensibiliser chacun et chacune aux différentes façons d'agir.

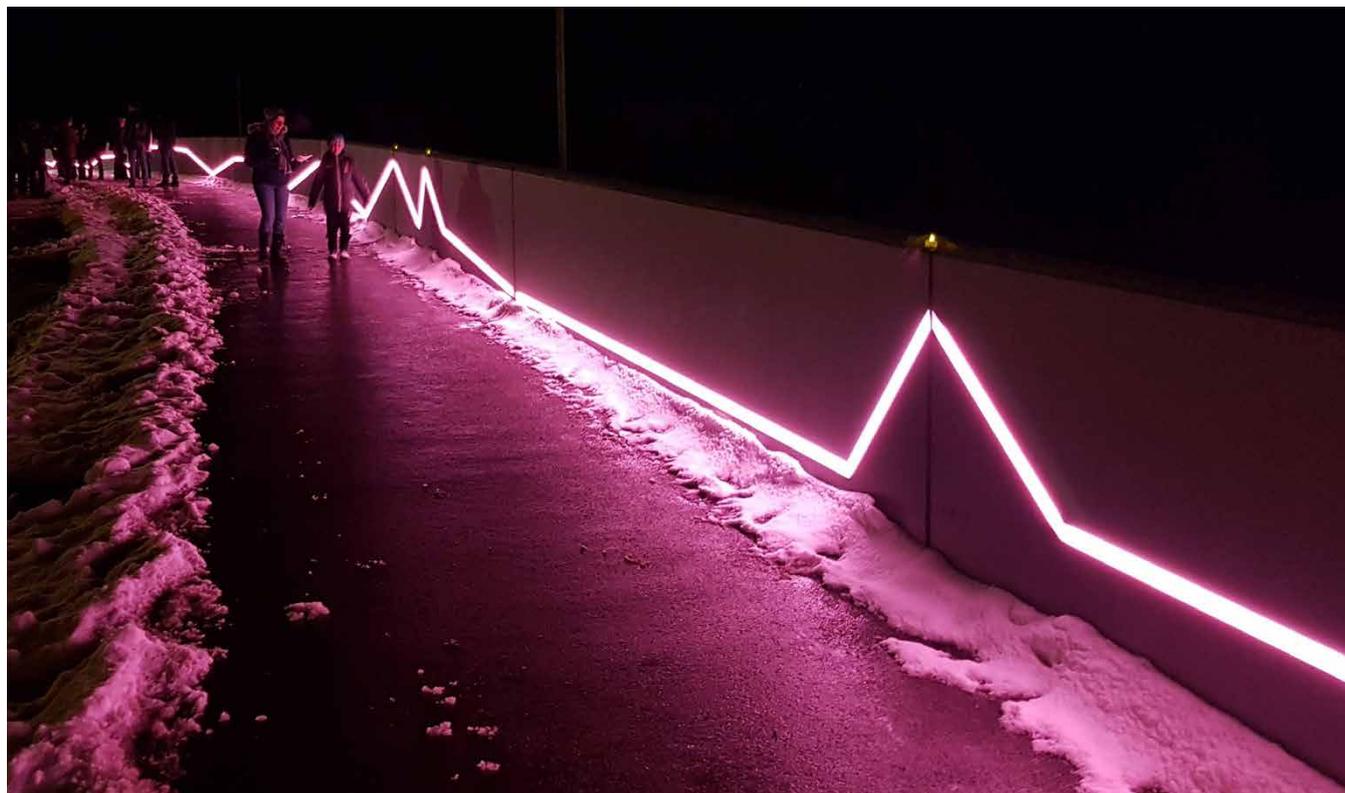
Depuis plus d'un an, la pandémie du Covid-19 affecte la santé mentale des jeunes : stress, anxiété et troubles psychiques sont en forte augmentation. Cette situation de crise a aussi porté un sérieux coup aux liens sociaux, qui se sont réinventés par l'entraide,

l'engagement citoyen et à travers les réseaux sociaux. La campagne de STOP SUICIDE se focalise donc sur la diffusion de contenus en ligne et met en avant les bénévoles de l'association.

La campagne de STOP SUICIDE propose également une série de podcasts sur les expériences et parcours de vie de personnes concernées ou endeuillées par le suicide. Un outil de prévention spécifiquement dédié à la population LGBTIQ, dont le risque suicidaire est deux à cinq fois plus élevé que la moyenne, a aussi été développé par l'association.

Des événements culturels et sportifs sont aussi au programme de la campagne comme la soirée Stand-Up « LÀ POUR TOI » qui revient à Lausanne le 14 octobre.

Retrouvez toutes les informations sur la campagne de STOP SUICIDE sur facebook, instagram et sur [stopsuicide.ch](https://stopsuicide.ch) !





LE PERSONNEL  
COMMUNAL ET LE  
CONSEIL COMMUNAL  
VOUS SOUHAITENT  
D'AGRÉABLES FÊTES  
DE FIN D'ANNÉE

 **famiya**  
service de garde d'enfants

**Vous cherchez une solution de garde pour votre enfant ?**  
Nos accueillantes offrent une alternative à l'accueil collectif en crèche, en ouvrant leur milieu familial à votre enfant, le temps de la garde. famiya assure la surveillance de l'accueil, gère tous les aspects administratifs et s'occupe de la formation de son personnel.  
**Inscrivez-vous !**



**Vous souhaitez devenir accueillante ?**  
Nous cherchons des personnes sérieuses et motivées, qui sont prêtes à faire de l'accueil d'enfants leur quotidien professionnel. Rejoignez-nous et suivez une formation afin de respecter les standards d'accueil de famiya, et d'offrir aux enfants un environnement favorable à leur épanouissement.  
**Envoyez-nous votre candidature !**



026 322 69 26 info@famiya.ch  
**www.famiya.ch**



## Horaires d'ouverture

### L'administration communale

vous reçoit et répond à vos appels comme suit :

	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 à 11h30	13h30 à 18h00
Mardi	08h00 à 11h30	Fermé
Mercredi	08h00 à 11h30	Fermé
Jeudi	08h00 à 11h30	Fermé
Vendredi	08h00 à 11h30	Fermé

### La déchetterie

est ouverte comme suit :

Lundi	17h00 à 19h00 (dès 2022)
Mardi	17h00 à 19h00
Mercredi	09h00 à 11h00
Jeudi	17h00 à 19h00
Vendredi	17h00 à 19h00
Samedi	09h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Une application est disponible pour smartphone MEMODéchets, vous y trouvez toutes les informations utiles pour l'élimination de vos déchets ordinaires ou spéciaux.

Cette publication est imprimée en Suisse chez media-f

